



Madame la Préfète de la Région
Centre Val de Loire
181 rue de Bourgogne

45042 ORLEANS CEDEX 1

R.A.R. Postal sous enveloppe
Objet ; **Entrepôt WESTEA – Amilly - Loiret**
Urbanisme.

Amilly, le 06/02/2026

Madame la Préfète,

1) Qui est U.V.P. :

L'association U.V.P. crée en 07/2019 a l'ancienneté et l'expérience requises pour tout intérêt général en matière d'urbanisme. Notre vocation statutaire a pour but d'impliquer les voisins et les citoyens dans les projets d'urbanisme qui transforment de manière significative leur quotidien et leur cadre de vie. (*voir svp à ces sujets notre site internet explicite*)

Nous sommes en lien permanent, sans aucune discrimination, avec nos représentants locaux : Maires des villes et des villages, Présidents d'agglomérations, toutes administrations et entreprises publiques et privées.

2) Quel est l'objet de notre démarche : Le Recours :

Nous voulons contester, à la demande de nos adhérents, des voisins et citoyens, l'intégralité du permis de construire de l'entrepôt XXL de 76.000 m² dans la Zone industrielle d'Amilly, (A l'abri de toutes co-notations politiciennes actuelles)

3) Nos arguments légaux, techniques et environnementaux sont les suivants :

Ils reposent quasi intégralement sur les articles importants du code de urbanisme et du schéma de cohérence territoriale, au sujet desquels nous serons très attentifs : en matière du respect de *la législation*, de la préservation de *la sécurité* pour tout le secteur géographique, de *la nature*, et de l'inexistence de *nuisances* et de *risques liés à la circulation routière*...

Pour exemples (et non limitatifs) :

Articles R 111-2, 103-1, 113- 2, 114-2, 151-4, ...et suivants...

4) Pollutions et grande proximité d'habitations, de hameaux urbains individuels et collectifs et/ou ruraux : Nuisances subies par les voisins : Sonores, olfactives, in-sanitaires, environnementales, d'insécurité (circulation nocturne et diurne) circulation sur des voiries urbaines/rurales métamorphosées en voiries pour trafics routiers importants,..augmentation assurée des sinistres et accidents industriels et de la circulation, difficultés d'accès pour les service de secours, les transports publics et scolaires... nappes phréatiques, bassins versants ignorés, nature des fonds verts négligés (**fouilles annulées par l'agglomération !!!**) page 1/2

5) Aménagements spécifiques circulation « poids lourds » sur les routes départementales (Absence d'aires-parkings, de repos, Pannes véhicules,) : Aucun accès du site aux bretelles des autoroutes, sauf à *traverser villes, villages, forêts et territoires régionaux*. La circulation y est déjà difficile pour les services d'incendie et de secours, les réseaux de transports publics et scolaires, les déplacements professionnels et privés et pour tous les habitants de ces secteurs. Un gros entrepôt vient d'être inauguré à Ferrières en Gâtinais, (*à quelques kilomètres du projet, mais il possède, lui, un accès autoroutier direct*)

Comme le Conseil départemental, toutes les communes concernées seraient fortement impactées : réseaux routiers, pollutions induites nombreuses, plans financiers très conséquents supporté (voiries, trottoirs, pistes-Cycles, réseaux, signalisations) *pour une seule entreprise...* Il est bien sûr évident et normal de constater la *forte mobilisation des maires* dont les villes, les villages ou les secteurs seraient directement impactés par un tel projet....qui s'ajoute à une autre installation « transports » en cours à proximité et sur le même site industriel !!!

6) Quid des emplois et sites recherchés pour cette implantation :

- Nous constatons l'incohérence du nombre d'emplois locaux annoncés mais contredits par l'automatisation et la robotisation évidente de ce secteur d'activité.
- Les formations locales ne conduisent pas à des métiers adaptés pour ces sites sensibles qui nécessitent une expertise spécifique. Les chauffeurs-livreurs approvisionnant le site ne viendraient forcément pas, de toute évidence, du bassin d'emploi...
- Il s'agirait surtout, à priori d'emplois masculins (charges et dangers éventuels)
- Concernant un tel site (76.000 m²) il aurait été préférable et judicieux de l'implanter à proximité immédiate du réseau autoroutier, comme c'est fréquemment le cas dans notre Région Centre et il existe forcément encore des disponibilités évidentes.

Nous soutenons, par ailleurs, les arguments de Mr le Président de la région Centre Val de Loire, qui affirme préférable *pour l'économie et le bassin d'emploi*, d'implanter des industries des artisanats ou des administrations, plutôt que de favoriser un entrepôt de stockage de produits venant des quatre coins de France (et hélas du monde entier) ce qui rend évidemment l'empreinte carbone **maxi XXL**...(comme le nom de cet entrepôt prévu)

Nous sommes à votre disposition concernant les points abordés ci-dessus dont nous n'avons répercuté ici que les plus dangereux et importants pour nos habitants, les voisins et adhérents.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Nous adressons également le même courrier à :

- M. le Président de la Région Centre Val de Loire.
- Monsieur le commandant du S.D.I.S. Loiret.
- Mr le Président du Conseil Départemental du Loiret.

Pierre ROUSSELET, Président
et ses collègues Vice-Présidents:
J.P. BLANC – T. CORRAL - J.C. MARTEAU
M. ROBIN chargé de missions